

PLAN D'AFFAIRES 2016-2019

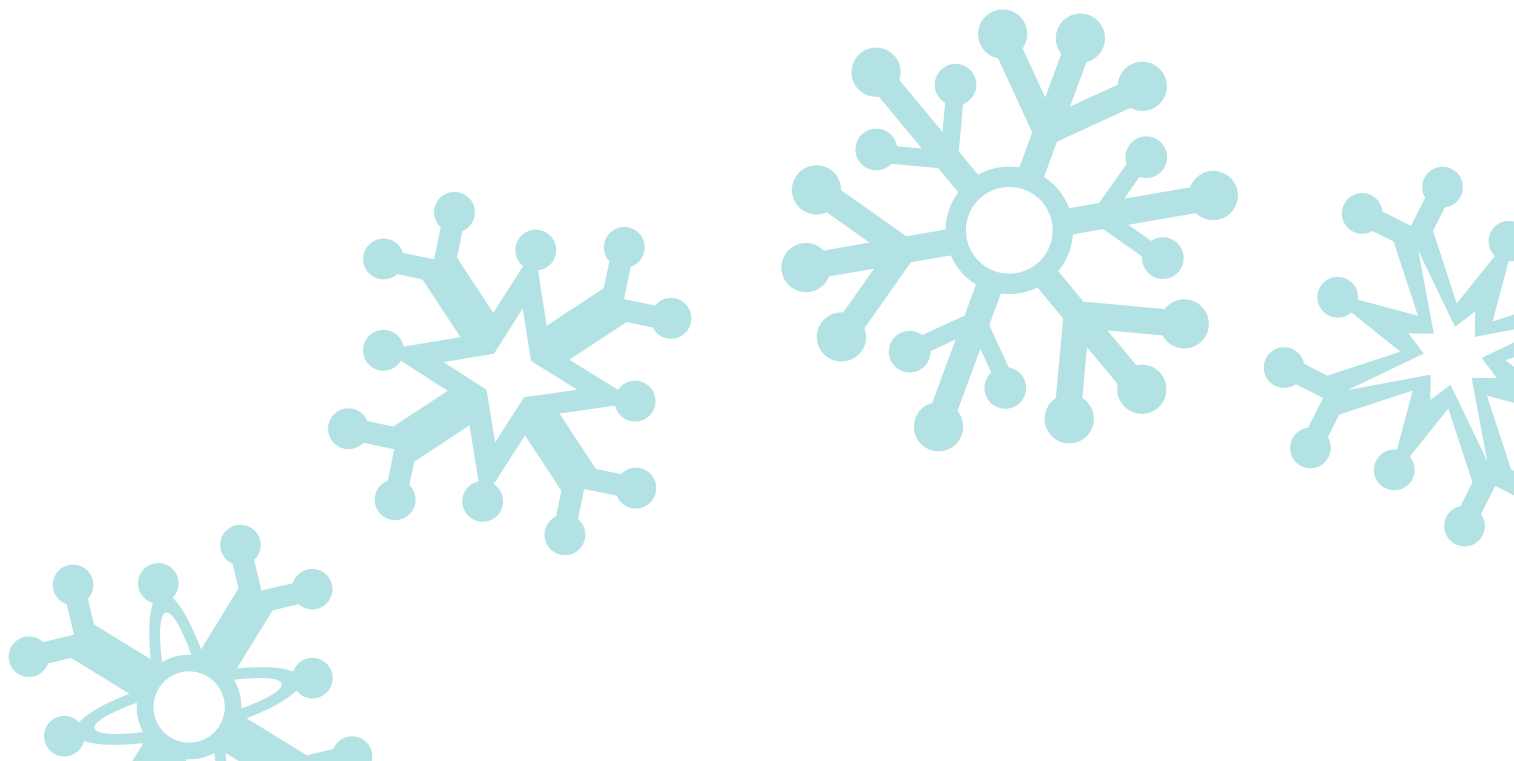


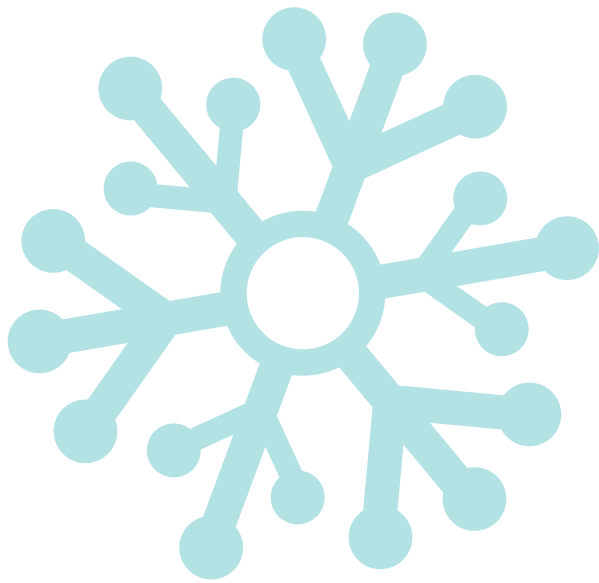
ᓄᑕᓐᓴᓐᓴᓄᑦ ᓴᓐᓴᓐᓴᓄᑦ
ᓴᓐᓴᓐᓴᓄᑦ

NUTAQQANUT INULRAMIRNULLU
UQAQTIKHAANIK

REPRÉSENTANT DE
L'ENFANCE ET DE LA JEUNESSE

REPRESENTATIVE FOR
CHILDREN AND YOUTH





MESSAGE DU REPRÉSENTANT DE L'ENFANCE ET DE LA JEUNESSE

C'est avec grand plaisir que je vous présente le plan d'affaires 2016-2019 du Bureau du représentant de l'enfance et de la jeunesse.

La *Loi sur le représentant de l'enfance et de la jeunesse* fut sanctionnée le 17 septembre 2013. C'est ce jour-là qu'a commencé la mise en place du premier bureau indépendant de défense des enfants et des jeunes du Nunavut. La mise sur pied du bureau fut reconnue comme une des priorités clés de l'année 2014-2015 et c'est avec grand plaisir que je vous fais part du travail accompli et de nos nouvelles priorités pour les années 2016 à 2019.

Notre bureau a beaucoup accompli au cours de la période couverte par ce rapport. La réalisation la plus évidente étant son ouverture officielle le 30 septembre 2015. Le chemin parcouru jusqu'à ce jour l'a été grâce à la détermination indéfectible de nombreux Nunavummiut. De 1999 à 2015, de nombreux leaders et employés du gouvernement ainsi que des membres du public ont fait preuve de passion et de persévérance pour arriver à la création de notre bureau. Nous tous, membres du personnel de ce bureau, sommes fiers de la responsabilité qui nous incombe à présent et nous nous sentons privilégiés de donner vie au travail acharné de ceux qui nous ont précédés.

Nous réalisons également qu'il reste beaucoup de travail de développement à accomplir et nous continuerons de bâtir sur les fondations déjà établies. Tout au long de notre première année de fonctionnement, nous adopterons une approche mesurée pour réaliser notre mandat. Notre première année mettra surtout l'accent sur la défense individuelle et la sensibilisation du public, ce qui, au fil des ans, contribuera à façonner et à soutenir le travail systémique de notre bureau. Dès notre première année, nous avons entrepris de travailler en reconnaissant l'importance d'œuvrer en coopération et en collaboration avec les diverses parties prenantes.

Nous réalisons que nous pouvons accomplir davantage en travaillant tous ensemble. De plus, dans l'accomplissement de notre travail, nous sommes conscients et nous respectons le rôle de la famille dans la vie de l'enfant. Nous nous efforcerons d'inclure les familles dans le travail que nous accomplirons.

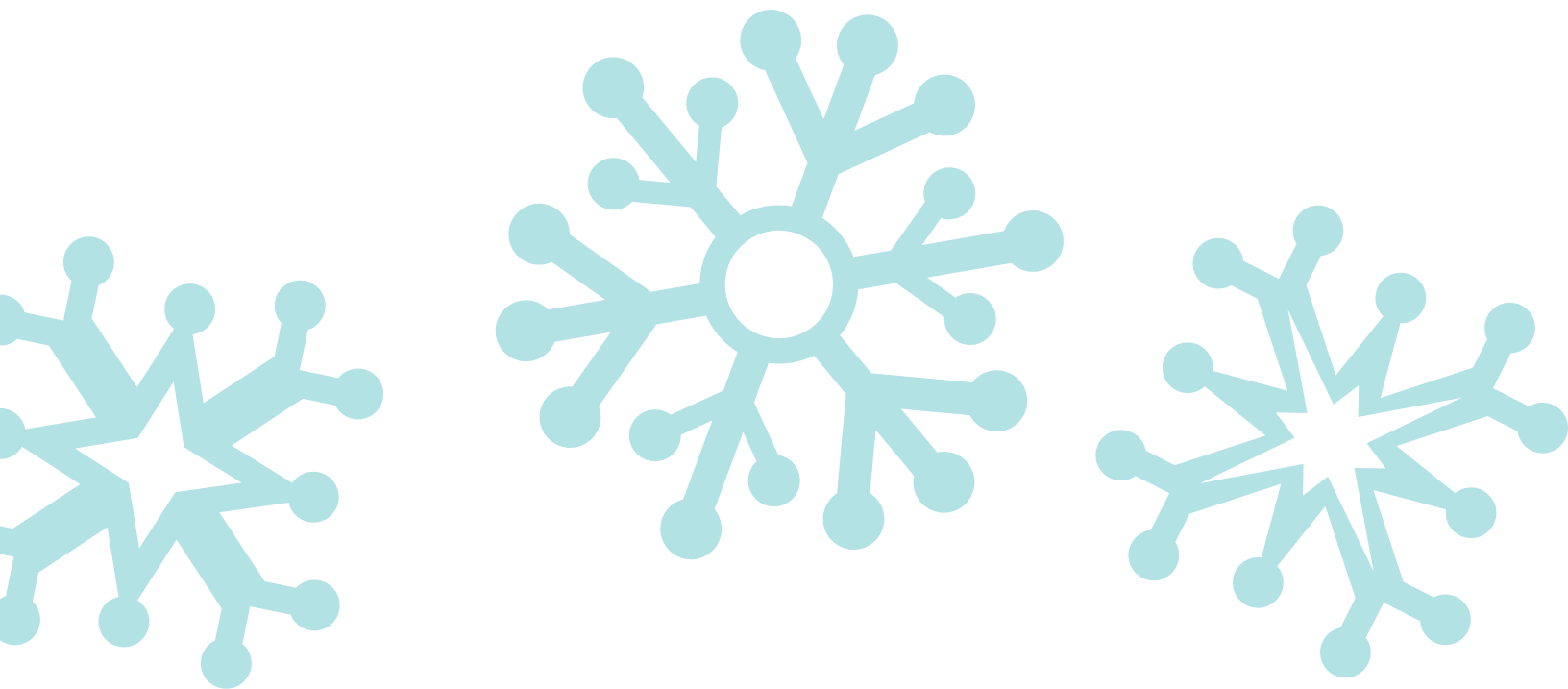
Nous voulons établir un bureau qui soit accueillant et sécuritaire. Un bureau qui offrira aux enfants, aux jeunes et à leurs familles du soutien plutôt que de la frustration et des complications. Un bureau qui appuiera les valeurs sociétales inuit et qui adhèrera aux normes de défense établies par le Conseil canadien des organismes de défense des droits des enfants et des jeunes. Nous voulons faire en sorte que notre bureau offre aux enfants, aux jeunes et à leurs familles tout l'appui dont ils ont besoin pour naviguer à travers les systèmes gouvernementaux conçus pour leur venir en aide.

À cet effet, notre bureau travaillera avec grande diligence pour les enfants et les jeunes de ce territoire. Nous réclamerons des améliorations aux services qu'ils reçoivent, souvent lors de circonstances difficiles de leur jeune vie. Nous nous lançons dans cette aventure, remplis d'espoir et de confiance à l'égard des jeunes Nunavummiut et de leur avenir.

À titre de représentante de l'enfance et de la jeunesse du Nunavut, je suis responsable de l'élaboration de ce plan et serai aussi responsable de l'atteinte des priorités adoptées. En tant que représentante de l'enfance et de la jeunesse du Nunavut, je suis redevable aux enfants et aux jeunes de ce territoire. Je serai à l'écoute de leur voix, ils seront mes leaders et je les soutiendrai en conséquence.

Sherry McNeil-Mulak

Représentante de l'enfance et de la jeunesse



Contenu

MESSAGE DU REPRÉSENTANT DE L'ENFANCE ET DE LA JEUNESSE	1
APERÇU	4
MANDAT	5
MISSION	6
VISION	6
PRINCIPES	6
FONCTION PRINCIPALE	7
OBJECTIFS DU BUREAU	10
RAPPORT SUR LES INITIATIVES PRIORITAIRES 2015-2016	12
INITIATIVES PRIORITAIRES 2016-2019	14
ANNEXE A : SOMMAIRE FINANCIER	18



APERÇU

Le représentant de l'enfance et de la jeunesse est un agent indépendant de l'Assemblée législative. Le représentant est nommé pour un mandat de cinq ans, par le Commissaire du Nunavut sur recommandation de l'Assemblée législative. Le poste de représentant de l'enfance et de la jeunesse est établi en vertu de l'article 2 de la *Loi sur le représentant de l'enfance et de la jeunesse* (REJ).

La *Loi sur le représentant de l'enfance et de la jeunesse* fut sanctionnée le 17 septembre 2013 et, le 2 juin 2014, l'Assemblée législative adoptait une résolution recommandant la nomination, pour cinq ans, de Sherry McNeil-Mulak comme première représentante de l'enfance et de la jeunesse. Mme McNeil-Mulak est entrée en poste le 16 juin 2014. Le bureau fut officiellement inauguré le 30 septembre 2015.

La loi prévoit que le rôle premier du représentant est de défendre les droits et les intérêts des enfants et des jeunes et d'aider l'Assemblée législative et le gouvernement du Nunavut à faire en sorte que leurs besoins soient respectés. De façon générale, le bureau dessert les enfants et les jeunes âgés de 18 ans ou moins. Par contre, certaines circonstances décrites dans la Loi sur le REJ permettent que la limite d'âge soit allongée.

Le représentant doit présenter un rapport annuel sur la conduite du bureau et l'accomplissement de son mandat au cours de l'année précédente. Le rapport annuel est déposé devant l'Assemblée législative. Le représentant doit également comparaître devant le comité permanent de l'Assemblée législative pour défendre son rapport.

Comme décrit au sommaire de fonctionnement (tableau 1), le bureau fut doté d'un budget de 2,13 millions \$ pour l'année 2016-2017. Le personnel du bureau comprend le représentant ainsi que huit autres personnes : le directeur des services de défense des enfants et des jeunes, le gestionnaire des communications et de la sensibilisation du public, trois spécialistes de la défense des enfants et des jeunes, un spécialiste des admissions, un enquêteur systémique principal et un enquêteur sur les cas de décès et de blessures graves. À l'exception du représentant, les membres du personnel du bureau sont des employés de fonction publique, comme il est écrit dans la Loi sur la fonction publique du Nunavut. L'organigramme à la figure 1 présente la structure hiérarchique du bureau.

Nos espaces à bureau sont situés à Iqaluit et sont adjacents à ceux du Bureau du commissaire des langues officielles du Nunavut.

TABLEAU 1 : BUDGET DU REJ

	BUDGET (000 \$)			
	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019
Bureau du représentant de l'enfance et de la jeunesse	1 570	2 130	2 130	2 130
TOTAL	1 570	2 130	2 130	2 130

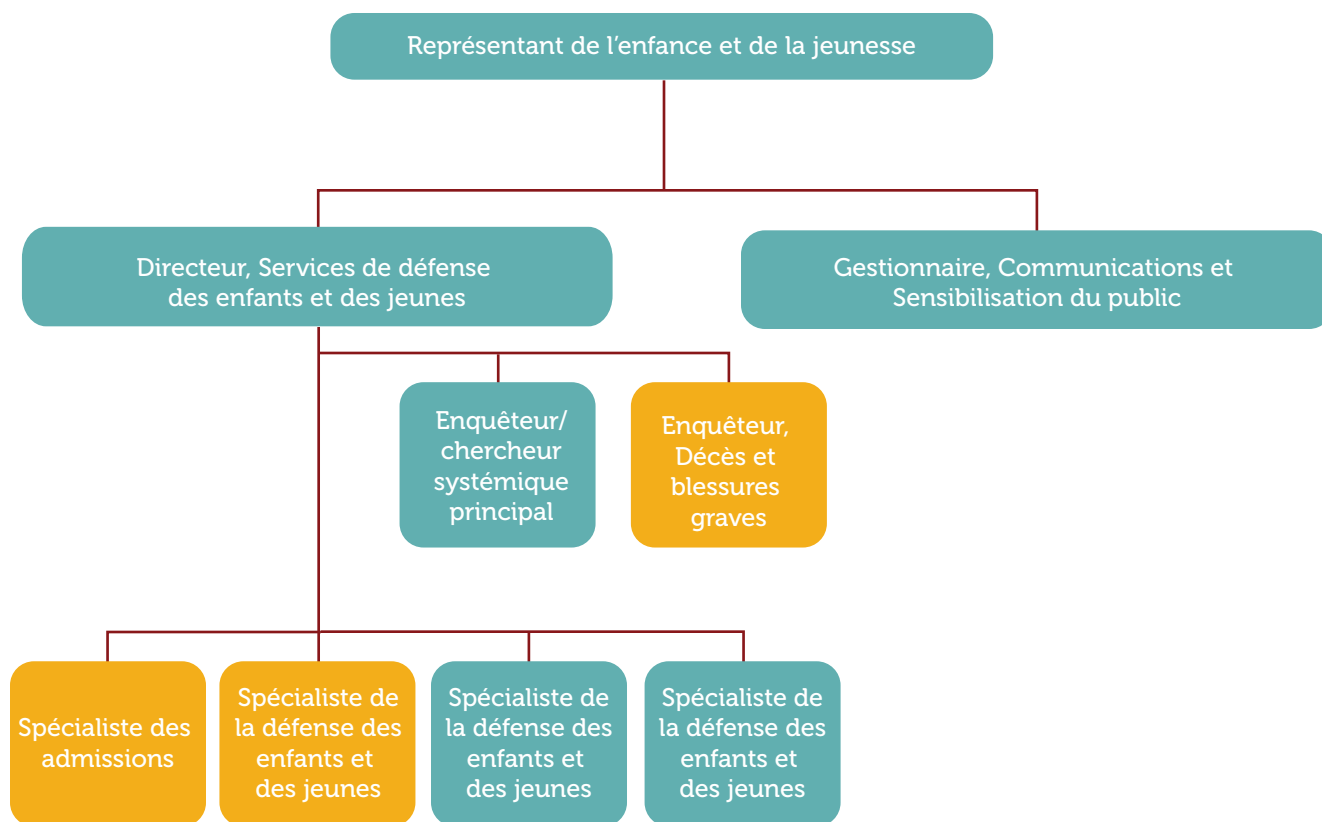


Figure 1 : organigramme¹

MANDAT

Le représentant de l'enfance et de la jeunesse s'inspire à la fois de la *Convention des Nations unies relative aux droits de l'enfant* et des valeurs sociétales inuit pour le guider dans son travail. Le bureau défend les droits et les intérêts des enfants et de jeunes, et aide l'Assemblée législative ainsi que le gouvernement du Nunavut à faire en sorte de répondre aux besoins des enfants et des jeunes.

Le mandat du bureau couvre un certain nombre de fonctions décrites dans la *Loi sur le REJ*. En vertu de l'article 3 de la loi, ces obligations juridiques incluent :

- il œuvre à la protection et à la promotion des droits et des intérêts individuels et collectifs des enfants et des jeunes, et veille à l'écoute et à la prise en compte de leurs points de vue dans les domaines qui les touchent par les organismes gouvernementaux et les autorités désignées;
- il veille à ce que les enfants et les jeunes aient accès aux services fournis par les organismes gouvernementaux et les autorités désignées, et à ce que l'attention nécessaire soit accordée à leurs préoccupations vis-à-vis de ces services;

¹ Les six cases en bleu de l'organigramme représentent les postes originalement attribués au bureau. Les postes additionnels (cases jaunes) ont été attribués en mars 2014.

- il facilite la communication et la compréhension entre, d'une part, les enfants, les jeunes et leurs familles, et, d'autre part, ceux qui leur offrent des services; .
- il informe la population sur les droits et les intérêts des enfants et des jeunes et sur le rôle du représentant;
- il fournit des conseils et des recommandations aux organismes gouvernementaux et aux autorités désignées sur l'efficacité, la sensibilité aux besoins et la pertinence de la législation et des politiques qui s'adressent aux enfants et aux jeunes;
- il fournit des conseils et des recommandations aux organismes gouvernementaux et aux autorités désignées sur la disponibilité, l'efficacité, la sensibilité aux besoins et la pertinence des programmes et des services touchant les enfants et les jeunes

MISSION

Nous sommes un bureau indépendant de défense des droits des enfants et des jeunes qui s'assure que le gouvernement du Nunavut soutient et protège les droits et les intérêts des jeunes Nunavummiut.

VISION

Tous les enfants et tous les jeunes du Nunavut connaissent leur potentiel, valorisent leur identité et se sentent soutenus et suffisamment autonomes pour exprimer leur opinion sur les sujets qui les touchent

PRINCIPES

La *Loi sur le REJ* établit également certains principes fondamentaux qui nous guident dans notre travail, lequel est fondé sur les principes clés suivants :

- les décisions et les mesures concernant les enfants et les jeunes doivent être prises dans l'intérêt supérieur de ceux-ci;
- la culture et les traditions jouent un rôle vital dans le renforcement de la résilience des enfants, des jeunes et des familles;
- la culture et les traditions jouent un rôle vital dans le renforcement de la résilience des enfants, des jeunes et des familles;
- la famille constitue la principale source de soins et de conseils pour les enfants et les jeunes;
- les relations entre les enfants et les jeunes, d'une part, et les familles, d'autre part, doivent être respectées et, dans la mesure du possible, appuyées et renforcées;
- des efforts doivent être déployés, dans la mesure du possible, pour faire participer les familles aux décisions et aux mesures concernant les enfants et les jeunes, et obtenir l'appui des familles à cet égard; Concerns respecting children and youth must be resolved through processes that demonstrate cooperation and respect.

- les préoccupations relatives aux enfants et aux jeunes doivent être résolues au moyen de mécanismes faisant appel à la coopération et au respect

FONCTION PRINCIPALE

Le REJ fournit des services aux enfants et aux jeunes dans quatre domaines principaux. Ceux-ci incluent la défense individuelle, la défense systémique, les enquêtes relatives aux blessures graves et aux décès ainsi que les communications avec le public et la sensibilisation de celui-ci.

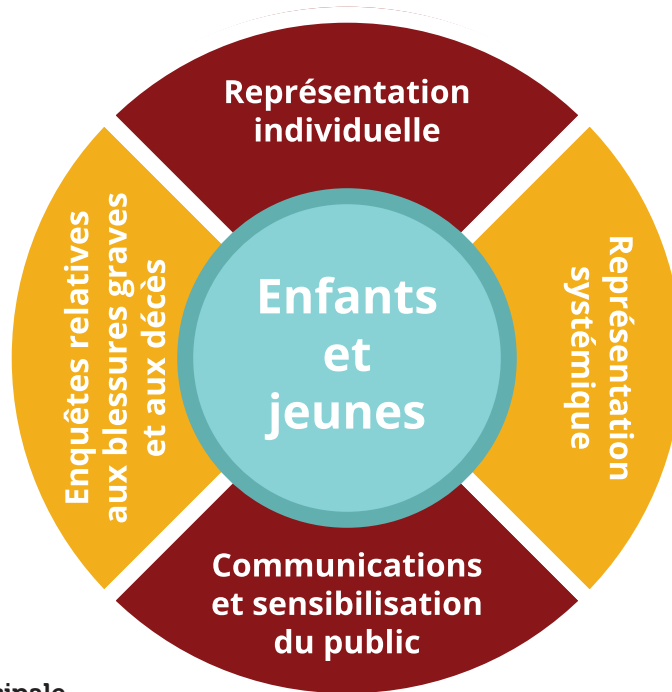


Figure 2 : Fonction principale

REPRÉSENTATION INDIVIDUELLE POUR LES ENFANTS, LES JEUNES ET LEURS FAMILLES

Les enfants, les jeunes et leurs familles peuvent trouver qu'il est très difficile de comprendre les différents types de soutien qui leur sont destinés et de s'y retrouver. Des questions et des défis se posent souvent. Les jeunes personnes peuvent avoir besoin d'aide pour comprendre leurs droits et la façon dont les organismes gouvernementaux et les autorités désignées² devraient les appuyer. L'équipe du représentant travaille à faire en sorte que les problèmes individuels des enfants et des jeunes soient reconnus et réglés.

La représentation individuelle offre une vaste gamme de soutien selon les besoins particuliers des jeunes personnes. Il peut s'agir d'offrir de l'information, d'aider la jeune personne à apprendre comment se représenter elle-même ou d'intervenir d'une manière élémentaire ou globale.

² Une autorité désignée est définie comme étant une agence, un conseil, une commission, une entreprise, un bureau ou toute autre entité nommés ou décrits dans la Loi sur le REJ. Pour des questions de clarté et de simplicité, l'expression « organisme gouvernemental » est utilisée tout au long du plan d'affaires et englobe l'ensemble de ces organismes et ministères

INFORMATION

Ce type de représentation consiste à fournir des renseignements de base sur des éléments comme les droits de l'enfant ou les services et programmes gouvernementaux destinés aux enfants et aux jeunes. Ce genre de cas est normalement ouvert et fermé au cours d'une même journée et exige bien peu d'action de la part de l'équipe de défense. Le bureau prévoit qu'il recevra certaines demandes de la part de personnes ayant besoin d'aide à propos de sujets qui sont en dehors de son mandat. Lorsque cela se produira, l'équipe de défense soutiendra les enfants, les jeunes et leurs familles en leur fournissant des renseignements et en les orientant vers les ressources appropriées.

SOUTIEN À L'AUTOREPRÉSENTATION

L'équipe de défense soutient les enfants et les jeunes en les encourageant à parler pour eux-mêmes, et travaille avec le gouvernement pour s'assurer que le point de vue et l'opinion des enfants et des jeunes soient recherchés, entendus et pris en compte dans les situations qui les affectent. Ce type d'aide peut demander de fournir une somme plus grande d'information ainsi que du coaching de la part de l'équipe de défense.

INTERVENTION DE REPRÉSENTATION ÉLÉMENTAIRE

Ce travail exige de la part de l'équipe de défense que celle-ci s'implique auprès d'une personne afin d'élaborer des stratégies de résolutions de problèmes face à une situation particulière. Ce genre de cas nécessite souvent des consultations avec les organismes gouvernementaux. L'équipe de défense offre souvent son aide pour faire les premiers appels auprès des fournisseurs de services, fournit de l'aide en matière d'autodéfense et s'occupe de recommander les personnes au bon endroit. Ces cas sont habituellement conclus en des temps assez courts.

INTERVENTION DE REPRÉSENTATION GLOBALE

Une intervention de représentation globale est intense et est nécessaire lorsque l'intervention élémentaire et le soutien à l'autoreprésentation s'avèrent insuffisants. Essentiellement, la représentation globale implique un coaching approfondi en autoreprésentation, des rencontres avec de multiples fournisseurs de services, avec l'enfant ou le jeune et leur représentant naturel (c.-à-d. le parent ou le soignant), la participation ou l'organisation de conférences pour discuter du cas et l'implication dans des modes alternatifs de résolution de conflits. Compte tenu de leur nature même, ces cas sont les plus longs à régler.

REPRÉSENTATION SYSTÉMIQUE

Venir en aide aux enfants et aux jeunes de façon individualisée est une chose très importante, il est pourtant tout aussi important de déterminer pourquoi ces problèmes existent et de recommander des modifications au système afin de l'améliorer.

Des problèmes systémiques surviennent lorsque les politiques et les pratiques interfèrent avec la livraison des services et des programmes destinés à venir en aide aux enfants et aux jeunes. Un dossier systémique se rapporte à une problématique qui engendre des répercussions, ou des répercussions potentielles, sur un groupe d'enfants ou de jeunes. Souvent, les cas particuliers servent à mettre en lumière les tendances ou les problèmes émergents.

En repérant les préoccupations systémiques, notre bureau pourra faire des recommandations au gouvernement afin de contribuer à l'amélioration des pratiques, des lois, des politiques et des procédures.

Ce qui entraînera une amélioration globale du système et de la prestation des services offerts aux enfants, aux jeunes et à leurs familles.

La représentation systémique peut aussi englober les efforts informels visant à encourager les changements systémiques à l'aide de processus de collaboration entre les organismes gouvernementaux. Elle peut également comprendre la réalisation d'examens formels visant à donner lieu à des changements systémiques.

EXAMENS À LA SUITE DE BLESSURES GRAVES OU DE DÉCÈS

Le bureau du REJ peut procéder à un examen à la suite de blessures graves infligées à un enfant ou du décès d'un enfant. Ces examens permettront d'adresser des recommandations au gouvernement pour éviter que de tels événements se reproduisent. Ces examens pourront aussi fournir de l'information aux familles pour leur permettre de guérir. Notre bureau est très conscient que de tels examens sont extrêmement sensibles et qu'ils exigent un grand investissement de temps et de ressources pour en permettre une réalisation exhaustive. Ce sont les raisons pour lesquelles nous sommes à développer cet aspect de nos interventions avec beaucoup de soins et d'attention. En conséquence, cette composante de notre bureau n'est pas encore tout à fait fonctionnelle ni juridiquement en vigueur.

COMMUNICATIONS ET SENSIBILISATION DU PUBLIC

Lorsque les droits des enfants ne sont pas pris en compte, c'est souvent à cause d'un manque de compréhension ou de sensibilisation. La sensibilisation du public représente un aspect important du travail de notre bureau. Le bureau du REJ a reçu un mandat très clair de sensibiliser le public quant à son rôle et à son mandat. Ce faisant, le bureau aidera également les jeunes personnes à parler pour elles-mêmes et à faire en sorte que leurs voix soient entendues, et que leurs besoins et intérêts soient respectés.

Des communications efficaces et la sensibilisation du public peuvent se réaliser à travers une variété de mécanismes, notamment des présentations et des activités de proximité s'adressant aux enfants, aux jeunes et aux organismes. La visite des collectivités, l'organisation de séances d'information à l'intention des fournisseurs de services et la distribution de matériel comme des dépliants et des feuillets de renseignements sont aussi des outils efficaces. Dans le cadre de son mandat, le bureau du REJ se montrera proactif et cherchera à créer des occasions d'impliquer les jeunes et les collectivités de l'ensemble du Nunavut. Ce travail permettra en retour au bureau d'en apprendre davantage sur les préoccupations des enfants et des jeunes du point de vue des collectivités.

OBJECTIFS DU BUREAU

Les objectifs clés du plan d'affaires 2016-2019 se déclinent comme suit :

Objectif n° 1 : établir un bureau qui favorise une offre services de qualité pour la défense des enfants, des jeunes et de leurs familles.

Ce que cela signifie : le bureau du représentant de l'enfance et de la jeunesse est une nouvelle entité au Nunavut. Bien que 2014-2015 ait été une année signifiante pour l'établissement du bureau, beaucoup de travail reste à faire dans les années à venir. Au cours des premières années d'existence du bureau, le travail de développement visant à mettre en place une solide fondation se poursuivra. Le bureau est conscient de l'occasion unique qui s'offre à lui de concevoir un programme de représentation et de défense qui saura répondre aux besoins particuliers des jeunes Nunavummiut et qui le fera d'une façon qui respecte les valeurs sociétales et la culture inuit. L'évolution continue de notre bureau durant la période couverte par ce plan d'affaires représente notre principal objectif, celui qui guidera nos actions dans l'actualisation de tous les autres éléments de ce plan.

Objectif n° 2 : renforcer nos capacités en investissant dans la formation et le développement de notre personnel.

Ce que cela signifie : le bureau du représentant de l'enfance et de la jeunesse deviendra le vaisseau amiral spécialiste des droits des enfants et de la défense de ceux-ci. Il s'agit là d'un domaine nouveau et plutôt inconnu pour le Nunavut. Le bureau consentira des investissements considérables afin de renforcer ses capacités en ce domaine et de faire en sorte que des conseils éclairés soient fournis à toutes les parties prenantes par notre bureau. Pour y arriver, des initiatives de formation et de développement du personnel seront précisées et livrées de manière à soutenir le personnel dans son nouveau rôle et à soutenir la croissance et le développement de notre bureau.

Objectif n° 3 : sensibiliser le public sur le rôle et le mandat du bureau du REJ.

Ce que cela signifie : en vertu de la *Loi sur le REJ*, le bureau doit accomplir des actions visant à éduquer et sensibiliser le public. L'objectif de ces actions est de faire en sorte que le public nunavois connaisse et comprenne le rôle du REJ, et se familiarise avec la Convention des Nations unies relative aux droits de l'enfant. Comme notre bureau est tout nouveau, peu de gens comprennent le rôle et le mandat du REJ et de son équipe. Ainsi, au cours de la période couverte par ce plan d'affaires, le bureau aura grand besoin de réaliser des initiatives qui permettront de promouvoir la pertinence et la valeur du bureau dans l'œil du public. Il est important que les premières initiatives d'éducation se concentrent sur les parties prenantes clés, notamment les enfants, les jeunes et leurs familles ainsi que les organismes gouvernementaux et les fournisseurs de services.

Objectif n° 4 : mettre de l'avant une relation de travail fondée sur la collaboration avec les organismes gouvernementaux dans le but d'améliorer les programmes et les services destinés aux enfants et aux jeunes du Nunavut.

Ce que cela signifie : Ce que cela signifie : la *Loi sur le REJ* stipule que, dans le cadre de l'exercice de ses pouvoirs et mandats, le bureau doit s'inspirer des valeurs sociétales inuit et les appliquer. Bien davantage, la *Loi sur le REJ* indique que les préoccupations concernant les enfants et les jeunes doivent se résoudre à travers des processus qui font preuve de coopération et de respect. Le bureau croit profondément que l'appel au principe de Piliriqatigiinniġ/Ikajuqtigiinniġ est nécessaire pour améliorer la vie des enfants et des jeunes du Nunavut. Avec cette perspective en tête, le bureau considère qu'il est de la plus haute importance d'établir des relations de travail fondées sur la collaboration avec les organismes gouvernementaux durant la période couverte par le plan d'affaires. Notre bureau entend atteindre ce but en continuant de partager l'information concernant son mandat, en décrivant la façon dont son travail affectera le leur, et en fournissant des renseignements clairs concernant leurs obligations en vertu de la *Loi sur le REJ*. Le bureau du REJ est d'avis qu'un tel investissement initial contribuera à développer le type de relation de travail qui permettra d'atteindre des objectifs communs.

Objectif n° 5 : établir le bureau du REJ sur la scène nationale de défense des enfants et de la jeunesse.

Ce que cela signifie : le bureau du REJ travaillera à établir des relations d'entraide avec les autres bureaux au Canada. Le fait de devenir membre du Conseil canadien des organismes de défense des droits des enfants et des jeunes (CCODDEJ)³ nous donne accès à du soutien professionnel ainsi qu'à des ressources, des pratiques exemplaires et du matériel de recherche. Cette adhésion facilite également l'actualisation de la disposition 18(2) de la *Loi sur le REJ*, laquelle met l'accent sur l'établissement d'accords interprovinciaux et interterritoriaux entre les bureaux de défense du reste du Canada. Compte tenu du niveau de spécialisation que notre bureau entend offrir, conjugué à son établissement récent et au nombre de fois que des jeunes du Nunavut sont envoyés à l'extérieur du territoire pour obtenir des soins, le soutien de la communauté canadienne des défenseurs des enfants et des jeunes s'avérera un outil précieux qui permettra à notre bureau de bien se développer et de connaître le succès.

³Le CCODDEJ est une association pancanadienne de défenseurs des droits des enfants et des jeunes dont le mandat est d'appuyer ces droits et de faire entendre leur voix. Grâce au conseil, les défenseurs déterminent des zones de préoccupations communes et travaillent à développer des approches pour corriger les problèmes en l'absence d'un commissaire canadien pour représenter les enfants.

RAPPORT SUR LES INITIATIVES PRIORITAIRES 2015-2016

PRIORITÉS 2015-2016

Le recrutement et la dotation en personnel pour les cinq postes du bureau sont achevés.

État :

- Les cinq postes initialement accordés au bureau du REJ sont à présent pourvus. Le bureau s'est, par la suite, vu accorder trois postes supplémentaires qui seront pourvus en 2015-2016.

Élaboration du programme de représentation individuelle et accent mis sur la production d'un manuel de politiques et de procédures.

État :

- Le manuel opérationnel des politiques et des procédures concernant le programme de représentation individuelle est achevé. La formation du personnel portant sur ce manuel a eu lieu du 2 au 6 juillet 2015. Des formations supplémentaires seront offertes à mesure de l'embauche de nouveau personnel.

Offre de formation et de développement du personnel mettant l'accent sur les domaines clés suivants : Loi sur le REJ, sensibilisation culturelle et valeurs sociétales inuit, et sur les droits de l'enfant, en plus d'une formation appliquée en techniques d'intervention face au suicide (ASIST).

État :

- La première session de formation sur la Loi sur le REJ fut livrée le 18 mars 2015. Une seconde session fut offerte le 23 août 2015. Cette formation fut donnée par Darlene Jonsson, conseillère juridique pour le bureau du REJ.
- Une formation portant sur les valeurs sociétales inuit fut offerte le 22 avril 2015. La formation a été livrée par la Qikiqtani Inuit Association (QIA). Par la suite, une séance de travail du personnel fut consacrée à ces valeurs dans le cadre d'une retraite de l'équipe du bureau ayant pris place du 6 au 8 mai 2015. La formation fut offerte par QIA.
- Une séance de formation sur les évaluations de l'impact sur les droits des enfants fut tenue le 24 juin 2015. La formation a été livrée par UNICEF Canada.
- En juin 2015, tous les employés se sont inscrits à une formation en ligne menant à l'obtention d'un certificat sur l'extension des droits de la personne et de l'enfant. Il faut avoir réussi quatre modules de formation pour obtenir le certificat; le premier module a commencé à l'automne 2015.
- Les spécialistes de défense des enfants et des jeunes, le spécialiste des admissions et l'enquêteur/chercheur systémique principal ont suivi la formation ASIST avant leur embauche par le bureau. Des cours de mise à niveau sont accessibles si l'employé juge opportun de les suivre. Les autres employés recevront la formation à l'automne 2015.

- Les spécialistes de défense des enfants et des jeunes, le spécialiste des admissions et l'enquêteur/chercheur systémique principal ont suivi la formation ASIST avant leur embauche par le bureau. Des cours de mise à niveau sont accessibles si l'employé juge opportun de les suivre. Les autres employés recevront la formation à l'automne 2015.

Réalisation d'un inventaire des programmes et services destinés aux enfants et aux jeunes.

État :

- Un inventaire des programmes et services fut réclamé des organismes gouvernementaux en septembre 2014. Le personnel du bureau a réalisé un suivi auprès des organismes gouvernementaux pertinents dans le but de compléter et d'achever l'inventaire, notamment au sujet des fournisseurs de services hors territoire ainsi qu'à propos des processus de plaintes et d'appels.

Adhésion au Conseil canadien des organismes de défense des droits des enfants et des jeunes (CCODDEJ) et participation aux réunions annuelles.

État :

- Le bureau du REJ a joint les rangs du CCODDEJ en septembre 2014 et a participé aux réunions.
- Au printemps 2015, le bureau du REJ a participé au groupe de travail du CCODDEJ ayant développé les normes nationales en matière de défense des droits des enfants et des jeunes.
- En mars 2015, le bureau du REJ a signé le protocole d'entente (MOU) qui avait été élaboré par les membres du CCODDEJ. Le MOU facilite l'accès à des services continus et en temps opportun pour les enfants et les familles qui déménagent d'un territoire ou province à un autre.

Élaboration d'un plan de communications et mise en place des éléments suivants :

- **Les dispositions de communication décrites dans la *Loi sur le REJ*;**
- **Dialogues et séances de sensibilisation avec les organismes gouvernementaux au sujet du REJ.**

État :

- Une ébauche de plan de communication mettant l'accès sur une campagne d'information à l'intention des parties prenantes ayant des obligations en vertu de la Loi sur le REJ a été produite en juin 2015. La campagne ciblée, qui impliquait des rencontres de personne à personne avec les représentants des organismes du GN, des appels téléphoniques aux établissements offrant des services aux enfants et aux jeunes, la production de matériel écrit destiné à ces établissements ainsi qu'une trousse acheminée par la poste aux établissements, a été réalisée.
- La conception du site Web du REJ et son contenu ont été réalisés, et le site fut mis en ligne à l'automne 2015.

Suivi des progrès réalisés par le gouvernement du Nunavut à la suite des recommandations du Vérificateur général du Canada concernant :

- **les programmes et services offerts aux enfants, aux jeunes et à leurs familles au Nunavut (mars 2011);**
- **le rapport de suivi sur les services à l'enfance et à la famille au Nunavut (mars 2014).**

État :

- Les recommandations ainsi que les réponses aux rapports ont été compilées et incluses dans un tableur de suivi unique. Les mises à jour quant au statut, comme celles fournies par le ministère des Services à la famille au Comité permanent sur les opérations gouvernementales et les comptes publics, seront utilisées pour mesurer l'évolution de la mise en œuvre au cours des années à venir.

Recherche de façons efficaces d'impliquer les aînés dans les consultations sur les valeurs sociétales inuit et le rendement du bureau en matière d'actualisation des pouvoirs et fonctions attribués par la Loi sur le REJ.

État :

- En mai 2015, le bureau du REJ a lancé un appel de candidatures pour recruter des conseillers aînés. Le bureau examine actuellement les candidatures déposées et prévoit arrêter son choix des conseillers aînés à l'hiver 2015.

INITIATIVES PRIORITAIRES 2016-2019

PRIORITÉS 2016-2017

- Élaborer le programme de représentation systémique avec pour objectif la production d'un manuel de politiques et de procédures.
- Lancer une recherche et la phase de développement de la composante d'examen à la suite de blessures graves ou de décès du bureau du REJ.
- Mettre sur pied des initiatives de formation et de développement du personnel dans les domaines clés suivants : modes alternatifs de résolution de différends et formation médiatique.
- Évaluer les mécanismes visant à mettre en place un système efficace de comptes rendus entre le bureau et les organismes gouvernementaux.
- Lancer des activités qui permettront de mieux sensibiliser la population sur le rôle du REJ, éduquer le grand public et impliquer les parties prenantes.
- Évaluer les besoins du bureau et déterminer les ressources additionnelles nécessaires qui lui permettront d'actualiser pleinement son mandat.

- Assurer les suivis quant aux progrès réalisés par le gouvernement du Nunavut à l'égard des recommandations contenues dans le rapport du Vérificateur général du Canada :
 - les programmes et les services destinés aux enfants, aux jeunes et à leurs familles au Nunavut (mars 2011);
 - la sécurité dans les écoles et les garderies du Nunavut (novembre 2013);
 - le rapport de suivi produit par le ministère des Services à la famille (mars 2014).

PRIORITÉS 2017-2018

- Entreprendre les démarches pour l'obtention des ressources additionnelles nécessaires à l'avancement du bureau.
- Évaluer l'efficacité du sondage sur le programme de représentation individuelle.
- Finaliser la phase de développement de la composante d'examen à la suite de blessures graves ou de décès du bureau du REJ.
- Étudier les avenues qui permettront d'impliquer les jeunes Nunavummiut de manière efficace dans le travail du bureau.
- Assurer les suivis quant aux progrès réalisés par le gouvernement du Nunavut à l'égard des recommandations contenues dans le rapport du Vérificateur général du Canada :
 - les programmes et les services destinés aux enfants, aux jeunes et à leurs familles au Nunavut (mars 2011);
 - la sécurité dans les écoles et les garderies du Nunavut (novembre 2013);
 - le rapport de suivi produit par le ministère des Services à la famille (mars 2014).

PRIORITÉS 2018-2019

- Fournir, à l'Assemblée législative, des commentaires sur les dispositions et la mise en œuvre de la Loi sur le REJ avant l'échéance de la période de cinq ans prévue pour la révision de la loi.
- Assurer les suivis quant aux progrès réalisés par le gouvernement du Nunavut à l'égard des recommandations contenues dans le rapport du Vérificateur général du Canada :
 - les programmes et les services destinés aux enfants, aux jeunes et à leurs familles au Nunavut (mars 2011);
 - la sécurité dans les écoles et les garderies du Nunavut (novembre 2013);
 - le rapport de suivi produit par le ministère des Services à la famille (mars 2014).

ANNEXE A : SOMMAIRE FINANCIER

Sommaire des activités	2015 – 2016		2016 – 2017		2017 – 2018		2018 – 2019	
	Budget principal		Budget principal		Prévu		Prévu	
	000 \$	A-P	000 \$	A-P	000 \$	A-P	000 \$	A-P
Salaire	881	9	1 381	9	1 381	9	1 381	9
Subventions et contributions	—		—		—		—	
Autres frais de fonctionnement								
Déplacements et transport	175		195		195		195	
Matériel et fournitures	175		195		195		195	
Services achetés	65		65		65		65	
Services publics	15		15		15		15	
Services contractuels	215		235		235		235	
Paiements et frais	5		5		5		5	
Actifs corporels	19		19		19		19	
Équipement informatique et logiciels	20		20		20		20	
Sous-total (autres frais de fonctionnement)	689		749		749		749	
Sous-total	1 570		2 130		2 130		2 130	
TOTAL	1 570	9	2 130	9	2 130	9	2 130	9